

Petite chronique et bibliographie

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **6 (1898)**

Heft 1

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

20 décembre. Le trésorier de Gingins, accompagné de MM. Sinner et de Graffenried, arrivent à Lausanne. Ils sont envoyés par le Deux-Cents de Berne dans le Pays de Vaud pour veiller à la sûreté des personnes et des propriétés, et maintenir l'ordre et l'autorité du gouvernement.

27 décembre. Le Directoire invite Talleyrand à lui présenter « sans délai ultérieur son rapport définitif sur la pétition qui a été remise le 9 de ce mois ».

27 décembre. A la demande de Zurich, une Diète générale se réunit à Aarau. On confirme le choix de Tscharner comme député à Rastatt et on lui adjoint le Zurichois Pestalozzi.

28 décembre. (8 nivôse.) Ensuite du rapport de Talleyrand, le Directoire, statuant sur la pétition présentée le 9 de ce mois, déclare les membres des gouvernements de Berne et de Fribourg « personnellement responsables de la sûreté individuelle et des propriétés des habitants du Pays de Vaud qui réclameraient sa médiation à l'effet d'être maintenus ou réintégrés dans leurs droits. »

La Harpe fait immédiatement envoyer cet arrêté à différentes adresses dans le Pays de Vaud.

M^{me} de Staël reçoit l'ordre de quitter Paris dans trois jours.

30 décembre. Mengaud, qui vient représenter la France auprès du Corps helvétique, écrit aux XIII Cantons qu'il agira « avec franchise et loyauté, heureux si par ses faibles efforts il peut contribuer à la prospérité des deux peuples ».

30 décembre. La Harpe redouble d'efforts pour encourager les Vaudois à agir. « Il faut être aussi bête que nos gens, dit-il, pour croire encore à une incorporation; on n'y pense ni pour eux ni pour Genève. » (!)

Fin décembre. Le Directoire invite Talleyrand à prendre de promptes dispositions pour introduire et faire circuler avec profusion dans toute la Suisse les journaux républicains et tous ceux qui contiendraient des articles propres à « ramener l'esprit public ». Les commandants militaires de la frontière transmettent les paquets à Mengaud et Mangourit qui les font circuler. Mengaud fait traduire en allemand les articles principaux.

PETITE CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE

La **Société d'histoire de Neuchâtel** s'est réunie l'automne dernier pour la première fois au village de Lignièrès, situé au pied du Chasseral, près de la frontière bernoise. C'était, comme on l'a dit, un vrai événement historique pour cette localité, qui a, du reste,

admirablement reçu ses hôtes d'un jour. Ceux-ci ont entendu trois travaux substantiels et intéressants. M. Max Diacon leur a communiqué le résultat de ses recherches sur l'histoire de Lignières, qui, par certains côtés, est fort originale. Les circonstances qui, au moyen âge, ont transformé une partie du territoire actuel de la commune en *franc-alleu* et qui ont permis de le conserver jusqu'à ce jour franc de lods, méritent principalement d'attirer l'attention de l'historien.

M. Ch. Châtelain a parlé des Neuchâtelois et des guerres de Bourgogne et « c'est avec un sensible plaisir, dit le *Musée neuchâtelois*, qu'après l'effondrement de la chronique des chanoines, on apprend qu'il a retrouvé dans les comptes de la boursierie de la bourgeoisie de Neuchâtel des traces de la participation de contingents neuchâtelois aux guerres de Bourgogne. Ces preuves, personne ne pourra plus les contester, car elles ont pour elles l'éloquence mathématique des chiffres. »

M. Philippe Godet a lu, enfin, quelques extraits des Mémoires d'un magistrat neuchâtelois, François de Sandoz-Travers. On y trouve des renseignements très curieux sur divers événements de la seconde moitié du siècle passé et principalement sur un voyage de l'auteur à Berne, au moment où cette ville venait d'être occupée par le *général Brune*.

Quelques soldats français cantonnés dans le bailliage de Grandson s'étant rendus en armes jusqu'à Vaumarcus et à Vernéaz, en y commettant quelques désordres, le gouverneur de la principauté, le général de Béville, jugea nécessaire de porter plainte auprès du général Brune et chargea F. de Sandoz-Travers de cette mission.

« Ma course n'eut rien de remarquable jusqu'à Frienisberg, raconte-t-il dans ses Mémoires, mais à partir des hauteurs de ce village je m'aperçus tout à coup que du côté de Berne l'horizon était d'une grande rougeur. Je crus que c'était l'incendie de la ville et ce ne fut que lorsque je m'en approchai que je m'assurai que les nombreux feux des bivouacs des Français campés autour de Berne étaient la cause de cet aspect.

» Enfin j'arrivai aux portes de la ville, mais l'entrée me fut refusée, malgré que je m'annonçasse comme chargé d'une mission pressante auprès du général Brune, attendu, disait-on, qu'en vertu d'un ordre exprès, les portes de la ville ne s'ouvraient qu'avec le jour. »

Le messenger neuchâtelois dut donc attendre. Il parvint non sans peine à se faire ouvrir la porte d'une maison par deux soldats français qui s'y trouvaient et il passa la nuit avec eux auprès du feu.

« Le jour venu, dit-il, j'entrai dans la ville et je fus frappé de l'aspect qu'elle présentait. Ordinairement si propre et si bien rangée, elle était tout autre en ce moment. Les arcades étaient en partie occupées par les chevaux du train des Français et par leurs conducteurs. Les rues étaient encombrées de tronçons d'armes, de baudriers et de vieilles gibernes que les Français y avaient jetés après s'être pourvus de meilleurs effets à l'arsenal, où ils puisaient à discrétion ; et la stupéfaction des habitants était telle qu'on ne songeait pas même à recueillir et à tirer parti de ces objets épars.

» Je me rendis aussitôt auprès du général Brune, qui occupait le Stiff, sur la place de la Cathédrale ; il n'était pas levé, néanmoins il me reçut, lut dans son lit la lettre dont j'étais porteur et me dit que la violation du territoire qui avait eu lieu à l'égard de la principauté ne pouvait être qu'un malentendu ; qu'il allait donner les ordres en conséquence...

» La chambre où me reçut le général était un grand salon, au fond duquel était le lit qu'il occupait ; tout y était assez mal en ordre ; sur les tables se trouvaient des cartes géographiques, des débris de collation, à côté de bols de punch, et des habits de toute espèce, pêle-mêle sur les chaises.»

L'auteur des Mémoires fut obligé, avant d'obtenir la lettre du général Brune au gouverneur de Bévillie et de pouvoir repartir, d'assister à la revue des troupes françaises et au dîner du général.

« Je profitai, dit-il, du temps pendant lequel je devais rester à Berne pour faire visite à quelques-uns de mes amis. Quels tristes détails que ceux qu'ils me donnèrent ! Tous officiers dans la troupe bernoise, ils avaient couru le danger d'être assassinés par leurs soldats... Quelques-uns avaient été obligés de se déguiser ; tous avaient le cœur navré.

» Aussi ne fût-ce pas sans amertume que je vis la troupe française, malgré sa belle tenue sous le rapport militaire, et la plantation de l'arbre de la liberté sur la place de l'Hôtel-de-Ville, à laquelle assistaient les autorités provisoires de Berne, dont la douleur peinte sur le visage contrastait péniblement avec les discours qu'ils devaient tenir dans cette circonstance. Le peuple était morne et abattu et quelques cris de « Vive la liberté ! Vive l'égalité ! » prouvaient plus que toute autre chose par la manière dont ils étaient proférés qu'ils ne partaient d'aucune conviction et qu'ils étaient le fruit d'ordres donnés par les autorités françaises.

» L'heure venue, je me rendis de nouveau chez le général pour le dîner, qui était composé de ses aides de camp et d'autres officiers. Plusieurs avaient un bon ton et étaient aimables. La

conversation roula sur les événements du temps, et au dessert plusieurs de ces militaires chantèrent. Le général avait invité à ce repas le nommé Junod, de Bonvillars, qui avait brigué et obtenu la commission de conduire à Paris les ours de Berne. Cette commission et l'analogie de son nom avec celui de Junot, qui avait alors une réputation dans l'armée française, fut le sujet de maints quolibets lancés par les convives à ce premier, qui fut leur plastron pendant une partie du repas.

» Au moment où l'on allait sortir de table, on vint dire au général que les bourgeois de Berne, rassemblés sous les fenêtres du Stiff, désiraient lui donner une sérénade. Il se mit à la fenêtre et vit, ainsi que nous qui l'avions suivi, une troupe de gens mal mis formant une ronde, ayant une mauvaise musique en tête et chantant avec l'accent bernois : *Dansons la carmagnole ! Vive le son ! Vive le son du chaudron !* qui était l'ancien air des Sans-culottes français. — *Quoi !* dit le général, *c'est de la canaille !* et il ferma violemment la fenêtre et se retira avec humeur.

» ... La troupe qui formait l'avant-garde française était ce que l'on appelait l'armée noire, à raison de l'uniforme brun foncé qu'elle portait ; et elle était composée d'un ramassis de sans-culottes et de gens sans aveu, mettant en alarmes continuelles les habitants du pays où cette troupe passait et ceux qui étaient obligés de les recevoir. Ils prenaient ou échangeaient les chevaux dans les écuries, enlevaient les ustensiles de ménage à leur convenance ; il y en eut même quelques-uns qui enlevèrent en passant la montre à des bourgeois de Berne, ainsi que cela arriva à M. le professeur Wagner... Les autres militaires français méprisaient cette troupe indisciplinée.

» Le général Brune s'empressa de prendre possession du Trésor ; d'autant qu'il voulait prévenir en cela Schauenbourg, qui avait le commandement supérieur.

» Il s'y rendit avec quelques membres du gouvernement provisoire de Berne, des aides de camp et quelques dames françaises. On examina successivement les tonnes remplies d'or et d'argent. Les dames françaises, tout en admirant la beauté de certaines pièces d'or, ne se firent pas faute d'en mettre quelques-unes dans leurs poches et dans leurs sacs. Le général ordonna à l'un de ses aides de camp de donner cent écus à chacun des huissiers bernois et des dragons français qui accompagnaient la députation. On jeta à chacun de ces derniers un sac qui contenait pareille somme, et l'on comprend qu'ils ne se firent pas tirer l'oreille pour les accepter, mais quand vint le tour des huissiers bernois, ce fut autre

chose. Le premier auquel on jeta le sac recula avec effroi, comme s'il eût fait un vol en l'acceptant, et il le laissa tomber par terre. « Ah ! tu n'en veux pas ! » dit un dragon français, et il s'en empara sans façon. »

Ce mot de la fin n'indique-t-il pas bien l'esprit dans lequel eut lieu l'intervention française en Suisse ?

— M. Dunant nous fait remarquer que le **Buchelur, de Nyon**, dont il est fait mention dans la pétition adressée au Directoire, devait être, à n'en pas douter, un membre de la famille *Bachelard*, originaire de cette ville. Nous partageons cette manière de voir. D'après les indications de M. Ney, notaire, et de M. Mignot, à Lausanne, un Bachelard, de Nyon, proscrit, était établi à Paris à l'époque de la Révolution et participa aux démarches des Suisses.

— Le Département de l'instruction publique fait distribuer dans les écoles du canton **Patrie et Liberté, chœur composé pour le centenaire de l'indépendance du canton de Vaud**. Les paroles sont de M. *Charles Vulliemin* et la musique de M. *H. Plumhof*. La ravissante brochure, imprimée par la maison Ch. Viret-Genton, contient en outre le *Cantique suisse* de Zwissig.

— **Certains journaux disparaissent** sans laisser de traces. Nous prions nos lecteurs de bien vouloir nous signaler les collections complètes ou les numéros épars des publications suivantes, presque introuvables aujourd'hui :

Le Patriote vaudois, qui devait paraître le 9 février 1798, à Lausanne, chez Hignou.

La Gazette des campagnes, publiée pendant l'été de 1798 par la Chambre administrative du Léman.

Le Journal universel du commerce. En 1792, un nommé Faucherre, de Moudon, doit avoir tenté de publier sous ce titre un journal.

Observations périodiques sur la Philosophie et les Belles-Lettres. Lausanne, 1775.

Le Fidèle ami de la vérité, 1823 (?) rédigé par Bègue de Saint-Geniez.

Etrennes de Flore. Lausanne. 1804. In-24. Un almanach, évidemment.

La Sentinelle. Il en est question dans le n° 3 de l'*Ami de la liberté*. 1798. Un journal ?

Le Charivari suisse, 1875, 1876, 1877. Quand a-t-il fini sa carrière ?

Le Furet. Doit avoir paru aux environs de 1864.

L'Ami de la vérité, par M. Bègue. Doit avoir paru avant l'*Ami de la campagne*, par conséquent avant 1830.

